

PANORAMA

Cahier thématique



Renforcer la préparation et la résilience face aux crises sanitaires



© OIE / Abdullah Alneekh

PERSPECTIVES

DOSSIER

AUTOUR DU MONDE

Une situation d'urgence zoonositaire peut survenir à tout moment. Pour pouvoir agir dans les meilleurs délais, les Services vétérinaires doivent disposer d'un certain nombre d'éléments, notamment de ressources financières convenables, de ressources humaines habilitées et en nombre suffisant, de plans d'intervention et d'outils d'aide juridique. Tous ces éléments doivent être coordonnés au niveau gouvernemental et reposer sur des données scientifiques.

Pour pouvoir être orientée et soutenue, la réponse aux situations d'urgence zoonositaire nécessite des cadres d'action gouvernementaux, des outils juridiques, ainsi que des ressources humaines et financières. Tous ces éléments doivent être coordonnés et centralisés par des structures publiques et s'appuyer sur un suivi régulier des maladies et une capacité d'anticipation. Les politiques de gestion des maladies, les stratégies, les plans d'intervention et de riposte au niveau du secteur vétérinaire doivent s'inscrire dans la continuité des normes nationales et internationales.

Le gouvernement du Botswana possède un Bureau national de gestion des catastrophes. Composé de ressources humaines issues de différents secteurs, il dispose de fonds suffisants et suit la ligne politique de gestion des catastrophes instituée à l'échelle nationale. Le département des Services vétérinaires dispose lui aussi de ressources financières suffisantes pour faire face aux urgences zoonositaires grâce aux enveloppes budgétaires réservées chaque année aux dépenses ordinaires et au développement de projets.

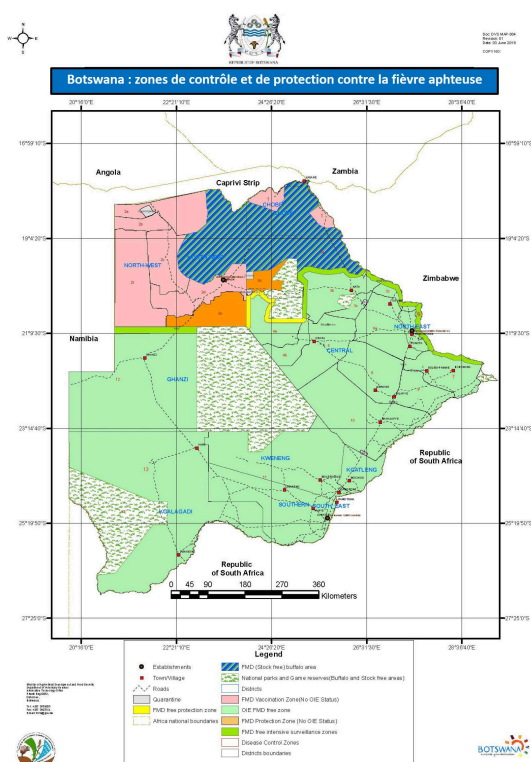


Fig. 1. Botswana : zones de contrôle et de protection contre la fièvre aphteuse (cliquer pour agrandir la carte)

Même si l'émergence de nouveaux secteurs économiques compromet le financement ordinaire, le Conseil des ministres du Botswana peut débloquer des fonds d'urgence aussi souvent que nécessaire pour répondre à une demande circonstanciée. Grâce à ce mécanisme, le Botswana a réussi à endiguer la fièvre aphteuse partout dans le pays, hormis dans le nord où elle n'est pas encore sous contrôle (Fig. 1). Ce succès est aussi le fruit d'un contexte favorable : une bonne gouvernance, des Services vétérinaires compétents, des ressources humaines suffisantes et une

mobilisation rapide des ressources en cas d'urgence. Ces points positifs ont été soulignés par l'OIE dans son rapport de la mission de suivi conduite en 2019 pour l'évaluation des Performances des Services vétérinaires (PVS) du Botswana [1].

Pour que le pays puisse répondre encore mieux aux urgences zoonosantaires, le Botswana développe actuellement son engagement avec les parties prenantes et envisage par ailleurs des partenariats public-privé. À l'instar du modèle développé par Animal Health Australia [2], cette approche renforcera l'efficacité et le financement de la préparation et de la réponse du Botswana face aux urgences zoonosantaires.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2020.2.3148>

PERSPECTIVES

► OPINIONS ET STRATÉGIES

De l'importance de lier la gestion de l'urgence zoonosantaire à un cadre public pour faciliter la mobilisation des ressources

La démarche du Botswana

MOTS-CLÉS

#Botswana, #gestion de l'urgence, #mobilisation des ressources, #partenariat public/privé, #préparation à l'urgence, #Processus PVS de l'OIE, #Services vétérinaires.

AUTEURS

[O. Thololwane](#), Department of Veterinary Services, Ministry of Agricultural Development and Food Security, Gaborone (Botswana).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Artush/Getty Images

RÉFÉRENCES

1. Fernandez P.J., Münstermann S., Lubaba C. & Sserugga J. (2019). – OIE PVS evaluation follow-up mission report of the Veterinary Services of Botswana, 6–17 May 2019. *In: Processus PVS de l'OIE*. (consulté 14 septembre 2020).
2. Black P.F. (2012). – Bonne gouvernance des systèmes de santé animale et partenariats public-privé : une étude de cas en Australie. *Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz.*, **31** (2), 699–708. <https://doi.org/10.20506/rst.31.2.2149>.

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 323 centres d'expertise scientifique et 13 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int